

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
OU  
COPIE DE RESOLUTION

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DE STE-GENEVIEVE DE BERTHIER

A la session régulière du Conseil de la  
Municipalité de la Paroisse de Ste-Geneviève de Berthier  
tenue le 1er décembre 2003 et à laquelle étaient présents le Maire  
M. Richard Giroux, Madame la Conseillère Claire Tellier et Messieurs les  
Conseillers Robert Pufahl, Marc Tardif, Gaétan Bayeur, Léo Soulières et  
Jean-Luc Doucet.

03-12-168 Consultation publique sur le projet du PMGMR de la CMM:

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal est en consultation publique sur son projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de PMGMR préconise deux scénarios en ce qui concerne la disposition des matières résiduelles de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE scénario I propose de poursuivre l'exportation des matières résiduelles vers des sites d'enfouissement situés à l'extérieur du territoire de la CMM, dont celui du Groupe EBI;

CONSIDÉRANT QUE le site du Groupe EBI est presque rendu à sa pleine capacité;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe EBI demande un agrandissement majeur de son site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un tel site aura des répercussions graves sur l'environnement, et sur une saine qualité de vie des citoyennes et des citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucune étude pour déterminer le meilleur endroit pour la disposition des déchets n'a été réalisée;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité s'oppose à ce projet injustifiable du Groupe EBI;

ET CONSIDÉRANT QUE l'exportation des déchets va à l'encontre du principe de la régionalisation de la politique gouvernementale sur la gestion des matières résiduelles;

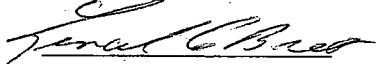
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Bayeur, appuyé par Robert Pufahl et résolu de faire part, à la Commission de consultation de la CMM, sur le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, que la CMM assume pleinement ses responsabilités en disposant sur son territoire les matières résiduelles qu'elles génèrent afin notamment de rendre plus équitable la gestion de ces dernières.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

à Berthier, ce deuxième jour de  
décembre deux mille trois.

(02-12-03)



Lincoln Le Breton  
Secrétaire-trésorier